



Organisation du tourisme de la Caraïbe - TravelMole

Prix du tourisme durable

Description des prix

OBJECTIF

Ces prix annuels OTC-TravelMole sont destinés à reconnaître et souligner les bonnes pratiques en matière de tourisme durable dans la Caraïbe. Les prix sont décernés aux particuliers, groupes, organisations ou entreprises dans tout pays membre de l'Organisation du tourisme de la Caraïbe qui ont créé des produits touristiques uniques et attractifs ou qui travaillent activement à la mise en œuvre d'initiatives adoptant des concepts et des valeurs fondamentales en matière de tourisme durable et qui contribuent à hausser le niveau du produit touristique d'un pays.

Dans la Caraïbe, on entend par développement du tourisme durable « *L'exploitation judicieuse du patrimoine social, et culturel, l'utilisation optimale des ressources naturelles et financières pour un développement national équitable et autonome afin d'offrir une expérience exceptionnelle au visiteur et une meilleure qualité de vie fondées sur un partenariat entre gouvernement, secteur privé et collectivités.* » (CTO Caribbean Sustainable Tourism Policy Framework, 2008).

CATÉGORIES DES PRIX

1. Prix « excellence caribéenne en tourisme durable »
2. Prix « hébergement écologique »
3. Prix « intérêts pour la collectivité »
4. Prix « protection du patrimoine »
5. Prix « évènement spécial »
6. Prix « conservation de la biodiversité »

1. PRIX « EXCELLENCE CARIBÉENNE EN TOURISME DURABLE »

Le produit devra contribuer à améliorer la qualité de vie dans le pays et à offrir une expérience exceptionnelle au visiteur, respectant la définition de tourisme durable dans la Caraïbe énoncée par l'OTC. Les domaines suivants sont pris en compte pour évaluer le potentiel d'un produit touristique durable. Les projets doivent couvrir **cinq** domaines suivants (parmi la liste ci-dessous de A à I):

- A. Gestion de l'environnement : eau potable et eaux usées, énergie, déchets solides
- B. Aménagement et gestion du territoire, zonage du littoral

- C. Gestion touristique : visiteurs et travailleurs
- D. Participation de la collectivité locale: formation, gestion, avantages
- E. Protection du patrimoine: culturel, bâti et naturel (dont la faune et la flore)
- F. Éducation: formation aux travailleurs, communication, excellence du service et sensibilisation du public
- G. Sûreté et sécurité: visiteurs et travailleurs
- H. Stabilité financière
- I. Partenariat: soutien aux initiatives environnementales ou sociales
- J. Innovation et originalité

2. PRIX « HÉBERGEMENT ÉCOLOGIQUE »

Sont admissibles à ce prix les petits et moyens établissements hôteliers (moins de 400 chambres) : hôtels, écogites, maison d'hôtes, café-couette, sites de camping, chambres d'hôtes, villas ou autres. Les candidats doivent démontrer comment ils ont atteint avec succès les résultats, notamment :

- ✓ l'impact positif sur les chaînes d'approvisionnement locales
- ✓ les pratiques de consommation durable
- ✓ l'impact positif sur la population locale
- ✓ la minimalisation des répercussions sur l'environnement par la construction de bâtiments respectueuse de l'environnement, l'exploitation et la gestion (par exemple une bonne gestion des déchets solides, le recyclage, le traitement des eaux usées, la conservation de l'énergie et de l'eau)
- ✓ l'éducation des travailleurs et des visiteurs aux bonnes pratiques touristiques de développement durable
- ✓ le soutien à la protection des acquis culturels, historiques et naturels des collectivités locales
- ✓ la collaboration avec d'autres intervenants des secteurs public et privé pour atteindre les bonnes pratiques
- ✓ des initiatives pertinentes entourant la certification, les récompenses et le marketing
- ✓ l'utilisation de modes de transport durables.

3. PRIX « GAINS POUR LA COLLECTIVITÉ »

Ce prix est décerné à une entreprise touristique, une collectivité ou l'ensemble d'un pays qui pratique une bonne gestion du tourisme dans le but de promouvoir des avantages à long terme pour le touriste, pour la protection du patrimoine et pour la population locale. Les candidats dans cette catégorie doivent démontrer comment la collectivité locale a tiré profit de leurs initiatives touristiques, par des résultats comme :

- ✓ des avantages sociaux et économiques directs à la population locale, par exemple la création d'emplois et l'expansion du commerce, le renforcement des capacités, le transfert des compétences d'entreprise par des occasions de formation et d'enseignement, l'avancement professionnel, les salaires équitables, etc.
- ✓ le développement des collectivités
- ✓ une contribution positive au patrimoine d'une destination ou d'une collectivité et la promotion d'un sentiment d'appartenance et d'authenticité

- ✓ des occasions pour les collectivités de formuler leur opinion et d'avoir les moyens nécessaires pour participer à la planification du développement touristique
- ✓ l'engagement de multiples parties prenantes
- ✓ l'éducation de la population et des visiteurs aux activités de tourisme durable de la destination

4. PRIX « PROTECTION DU PATRIMOINE »

Ce prix est décerné à une organisation ou une initiative touristique ayant contribué de façon significative à la protection et la promotion du patrimoine (culturel, bâti, naturel, non tangible). Les candidats doivent démontrer comment leurs activités ont contribué directement à la protection du patrimoine par des initiatives telles :

- ✓ des efforts pour transmettre les traditions et compétences du patrimoine culturel et non tangible aux jeunes générations
- ✓ la documentation et les droits des auteurs des publications traitant du patrimoine local
- ✓ la promotion innovante du patrimoine auprès de la population locale et des visiteurs
- ✓ le financement durable pour la protection du patrimoine local
- ✓ l'engagement des collectivités locales, du public, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à la conservation et la promotion du patrimoine local

5. PRIX « ÉVÈNEMENT DURABLE »

Ce prix est décerné à un groupe ou une organisation qui gère un évènement promouvant un tourisme durable et responsable et renforçant la culture de la collectivité, par exemple des expositions, des évènements à caractère culturel et patrimonial (dont les festivals de gastronomie et de musique qui mettent en évidence la culture locale), les festivals locaux, les arts visuels et les arts de la scène, les spectacles culturels, les remises de prix du tourisme. Les candidats devront être en mesure de démontrer des initiatives telles :

- ✓ des activités d'écologisation d'un évènement
- ✓ les efforts et les impacts de l'évènement à communiquer aux participants des messages promouvant un tourisme durable et responsable
- ✓ la façon dont la destination ou la collectivité a participé à la planification ou au lancement de l'évènement
- ✓ la façon dont la culture de la collectivité ou de la destination est mise en évidence à l'évènement
- ✓ les communications médiatiques positives qui ont résulté de l'évènement
- ✓ les modes de transport durables

6. PRIX « CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ »

Ce prix est ouvert à tout groupe, organisation, entreprise ou attraction touristique travaillant à la protection de la faune terrestre et marine ou à l'expansion et la restauration de son habitat naturel, ou encore à soutenir la conservation de la biodiversité, comme par exemple un parc national, un parc marin, un biodôme ou un sanctuaire faunique. Les candidats doivent être en mesure de démontrer les aspects suivants :

- ✓ comment leur initiative touristique a contribué de façon significative à la conservation et à la protection de la nature dans la destination
- ✓ la mise en œuvre et la mise en pratique avec succès de politiques spécifiques pour la conservation de la nature
- ✓ la façon dont leurs activités de conservation de la nature ont contribué directement au bien-être socio-économique de la population locale
- ✓ leurs activités en matière d'éducation des intervenants locaux et des visiteurs aux initiatives de conservation locale

SÉLECTION

Les prix seront décernés par un **comité de sélection** regroupant un panel d'experts choisis par l'OTC et représentant les secteurs touristiques public et privé, les organisations non gouvernementales à l'échelle nationale, régionale et internationale. Ce comité sélectionnera les candidats et retiendra le lauréat de chaque catégorie en fonction du mérite et de la demande. Des mentions spéciales peuvent être également accordées à la discrétion du jury.

Dans le cas de la catégorie 1, le comité de sélection accordera entre 0 et 5 points pour chacun des cinq domaines choisis, selon la profondeur descriptive du produit proposé. Par ailleurs, le jury accordera également entre 0 et 5 pour l'originalité ou l'innovation des idées et des concepts présentés. Chaque proposition peut obtenir un maximum de 30 points. (Veuillez consulter les lignes directrices ci-jointes pour la catégorie 1.)

Dans le cas des autres catégories, le comité accordera un maximum de 30 points selon la capacité de la proposition à démontrer comment elle contribue à la durabilité du tourisme. Les critères listés pour ces catégories sont destinés à servir de guide pour remplir le formulaire et pour aider au processus de sélection et ne sont restrictifs en aucun cas.

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

- ❑ Dans le cas du prix de l'excellence caribéenne en tourisme durable (Catégorie 1), les formulaires doivent être soumis par l'Office national du tourisme du pays membre de l'OTC. **Chaque pays peut soumettre seulement un formulaire de participation pour cette catégorie.** Les pays peuvent adopter leurs propres procédures de sélection à l'échelle nationale.
- ❑ Dans le cas des autres prix, les nominations peuvent être soumises directement par les particuliers, groupes ou entreprises pour les catégories 2 à 6.
- ❑ Le produit doit être en exploitation, ou l'initiative doit être en place pour une période de 2 ans au moins.
- ❑ Chaque dossier de participation doit comprendre les éléments suivants:
 - Un formulaire de nomination dûment rempli;
 - Une description générale de 100 mots maximum du produit ou de l'initiative et un maximum de 1 500 mots pour la catégorie 1, ou 1 000 mots pour les catégories 2 à 5 sur la façon dont ce produit ou cette initiative a contribué à la durabilité du tourisme, et ce en fonction des critères établis pour chaque catégorie.
 - 2 à 4 photos (maximum 4 MB chacune). D'autres matériels de soutien tels que brochures ou vidéos peuvent aussi être inclus.

- ❑ Tous les matériels soumis doivent être disponibles pour publication et ne seront pas retournés.
- ❑ Les matériels deviennent la propriété exclusive de l'Organisation du tourisme de la Caraïbe qui se réserve le droit de les publier ou de les reproduire avec le crédit approprié au propriétaire ou au gestionnaire du produit.
- ❑ Tout projet participant qui ne reçoit pas de prix peut être soumis de nouveau dans les années qui suivent, avec une information actualisée.

Avantages et reconnaissance

- ❑ Les renseignements relatifs aux projets gagnants seront publiés par les moyens de communication de l'OTC et des communiqués de presse seront également envoyés à TravelMole et aux firmes de relations publiques internationales représentant l'OTC pour dissémination mondiale.
- ❑ Tous les candidats incluant les finalistes et les gagnants des mentions spéciales dans chaque catégorie seront invités (à leurs frais) à la conférence annuelle caribéenne de l'OTC sur le développement du tourisme durable au cours de laquelle une soirée spéciale sera organisée pour la remise des prix aux lauréats. Des certificats seront remis aux gagnants des mentions spéciales.
- ❑ L'information sur les initiatives gagnantes sera incluse dans la banque de données de l'OTC sur les bonnes pratiques en matière de tourisme durable.